

**Décret N° 2014/605 du 31 décembre 2014  
portant ratification de la Convention de l'OUA sur  
la prévention et la lutte contre le terrorisme,  
adoptée le 14 juillet 1999 à Alger (Algérie).**

Le Président de la République

Vu la Constitution

Vu la loi N° 2014/018 du 23 décembre 2014 autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme adoptée le 14 juillet 1999 à Alger (Algérie) décrète :

**Article 1<sup>er</sup>** - Est ratifiée la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme, adoptée le 14 juillet 1999 à Alger (Algérie).

**Article 2-** Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

**Yaoundé, le 31 décembre 2014  
Le Président de la République,  
(é) Paul BIYA**